

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION N°2024-22 DU COMITE SYNDICAL

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE BFC NUMERIQUE, ANNEE 2023

Le comité syndical, légalement convoqué le 5 septembre 2024 s'est réuni en séance plénière le mercredi 11 septembre 2024 à 14H, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN,
Bertrand COUTURIER
Thierry FAVARCQ
Martine GAUDIN
Justine GUYOT,
Sylvie THOMAS,
Guy HOURCABIE
Antoine-Audoïn MAGGIAR,

Bruno MILLIERE
Yves RIBET,
Jean-Luc VIEREN,
Jean-Luc GAUTHIER (Moulins
Communauté),
Thierry GUYOT,
Gilbert LIENHARD,
Patrice JOLY (jusqu'à 14H37)

Pouvoirs :

Patrice Joly à Fabien Bazin

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Luc VIEREN

-:-:-:-:-:-:-:-

Cadre de référence

- ✚ VU le code général des collectivités territoriales, art L.1411-3, stipulant que le délégataire produit chaque année, avant le 1er juin, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.
- ✚ VU la Convention de délégation de service public relative à l'exploitation, à la maintenance et à la commercialisation du réseau très haut débit de Nièvre Numérique liant la Société Publique Locale (SPL) Bourgogne-Franche-Comté Numérique et le Syndicat mixte signée le 13 mars 2018 ;
- ✚ VU le rapport annuel du délégataire remis le 09/06/2023 ;
- ✚ VU l'avis de la CCSPL réunie le 10/07/2024 ;
- ✚ VU le rapport n°5.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- ✚ De prendre acte du rapport annuel 2023 du délégataire.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 15 dont
1 pouvoir

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL

Fabien BAZIN

Le Président du Syndicat mixte

Fabien BAZIN

